



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

L'année 2020 a été fortement marquée pour les services territoriaux de l'État par la crise sanitaire que traverse notre pays.

Outre la gestion de la crise elle-même qui a placé en première ligne les services de l'État au plan régional comme au plan départemental, il a fallu en quelques semaines, décliner les très importantes mesures de soutien de notre économie, mettre en œuvre les dispositifs et les financements pour la cohésion sociale et territoriale, et conforter de nombreux acteurs.

À la rentrée, le plan France relance a par ailleurs commencé à se mettre en place, pour favoriser avec des moyens sans précédent le rebond de notre économie et préparer les enjeux de demain sur la transition écologique, le numérique, la modernisation de notre outil industriel, et la cohésion de nos territoires.

Malgré les difficultés, face à de nombreuses sollicitations, les services de l'État ont tenu bon dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement du pays. Ils ont maintenu sans relâche les coopérations indispensables avec les responsables des collectivités et les nombreux acteurs.

Ce rapport d'activités, volontairement synthétique, se veut le témoignage de cette mobilisation des agents de l'État dont l'action est tournée vers un seul but, servir plus que jamais l'État républicain, ses politiques et ses valeurs sur l'ensemble du territoire national.



Fabien Sudry
Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ 2020



RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS
DE L'ÉTAT



267 projets ont été retenus à l'appel à projets financé par le plan France Relance destiné à la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État (y compris enseignement supérieur, police, gendarmerie) en région Bourgogne-Franche-Comté, pour 95 millions d'euros.

Les porteurs de projets ont répondu à des critères assez stricts : la performance énergétique et la capacité à mettre très rapidement en œuvre le projet, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment et des artisans.

Les 267 sites retenus sont répartis sur tout le territoire régional, avec plusieurs grands projets de l'Université de Bourgogne et celle de Franche-Comté, ainsi que les sous-préfectures de Beaune et de Lure, les finances publiques à Dijon, le futur site multi-occupants de Nevers, l'hôtel de police de Mâcon ou la gendarmerie de Dole.

Nombre de petits projets sont également programmés dans le cadre de la transition écologique des services de l'État : bornes de recharge de véhicules électriques, chaudières à haute performance, travaux d'isolation...

Tous ces chantiers permettront d'améliorer la qualité d'accueil des usagers et des étudiants, ainsi que les conditions de travail des agents de la fonction publique, et surtout s'inscrivent dans l'effort national de réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone.



UN SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE DE GRANDE AMPLITUDE POUR LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS

Eric Pierrat
SGAR *
Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a mobilisé en 2020 un montant complémentaire de 950 M€ pour subventionner les investissements des communes et de leurs groupements.

La Bourgogne-Franche-Comté a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe de 40 M€ qui ont permis de soutenir 199 projets. Ces subventions ont généré un volume de travaux de 127 M€, avec des chantiers répartis sur l'ensemble de la région.

Citons par exemple la réhabilitation d'un bâtiment à Tramaye en Saône-et-Loire avec la création d'une résidence seniors et d'une

micro-crèche ou encore la construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Baume-les-Dames dans le Doubs.

Cet abondement exceptionnel est venu s'ajouter aux dotations annuelles (DETR et DSIL), qui étaient déjà au niveau historiquement élevé de 115 M€.

Pour 2021, non seulement ces deux dotations sont reconduites à un niveau équivalent, mais, toujours dans le cadre du plan de relance, une enveloppe de 32,5 M€ est dès à présent disponible pour soutenir les travaux de rénovation énergétique des bâtiments des communes et de leurs groupements.



UN AN DE GESTION DE CRISE SANITAIRE COVID-19 : UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE

Pierre Pribile
ARS *
Après plusieurs semaines d'activation d'un vaste dispositif de détection de l'introduction du virus sur le territoire régional, le 25 février 2020, date du premier patient testé positif à la Covid-19 dans notre région, marque le début d'une mobilisation sans précédent de l'ARS et de l'ensemble du système de santé dans la réponse à une crise sanitaire hors norme : préparation de la réponse avec les établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi que les professionnels de ville, organisation de la montée en puissance du système de santé, appui technique, organisationnel et humain des acteurs de santé publics et privés, relations avec les élus, le ministère chargé de la santé, les préfetures et services de l'État, les partenaires institutionnels...

Tout au long de cette année de gestion de crise, l'ARS a impulsé et déployé avec ses partenaires les dispositifs permettant de faire face à l'évolution de la situation épidémique : plateforme téléphonique de réponse aux usagers, allocation des moyens matériels supplémentaires (équipements de réanimation, dispositifs de protection individuelle, équipements de biologie...), renfort des équipes soignantes, système de téléconsultation pour la médecine de ville, accompagnement rapproché des Ehpad, transferts de patients, contact tracing, dépistage massif...

Pour que l'on puisse
à nouveau se retrouver
tous ensemble...



j'agis contre la COVID-19.



L'année 2020, marquée par deux vagues épidémiques, s'est achevée sur le lancement de la campagne vaccinale et la diffusion d'une campagne de mobilisation citoyenne pour la promotion des gestes barrières.

Chiffres clefs au 1^{er} mars 2021

20 368 personnes hospitalisées depuis le début de l'épidémie

2 863 patients admis en réanimation (ayant effectué au moins 1 séjour)

6282 décès
(2 253 en établissement médico-social
4 029 à l'hôpital)



DE NOUVEAUX OUTILS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les contrats de développement des énergies renouvelables

Blandine Aubert
ADEME *
7 millions d'euros mobilisés par le syndicat d'énergies de la Nièvre (SIEEN) pour aider au financement de 34 projets sur leurs deux départements pendant trois ans. Sans ce contrat de développement territorial, la grande majorité des projets n'aurait pu prétendre individuellement au Fonds Chaleur.



Le référentiel économie circulaire

Ce programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une économie circulaire. Il a pour but d'aider toute collectivité dotée d'une compétence déchets à faire un état des lieux de sa politique, définir un plan d'actions et évaluer sa performance en économie circulaire.

L'ADEME a lancé le déploiement de ce programme en région avec deux journées de sensibilisation les 8 et 9 octobre à Besançon et Dijon. En parallèle l'ADEME accompagne la mise en place de cet outil dans 7 collectivités. Ces premiers retours d'expérience seront diffusés en 2021.



FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ LA DGFIP SE MOBILISE

Dès le début de la crise sanitaire, l'État a mis en place un fonds national de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

Jean-Paul Catanese
DRFiP *

Initialement prévu pour une durée de 3 mois, avec un plafond de 1 500 €, il est prolongé jusqu'en juin 2021, avec un plafond d'aide de 10 000 € ou 20 % du chiffre d'affaires mensuel, dans la limite de 200 000 € (des régimes spécifiques ont été mis en place pour certaines activités : discothèques, zone de montagne, remontées mécaniques...).

Sa mise en œuvre a nécessité une mobilisation exceptionnelle pour concevoir et mettre en ligne les imprimés de demandes après chaque décret modificatif, informer les entreprises et assurer la mise en paiement dès le mois d'avril 2020, afin de répondre à l'urgence économique, avec des équipes dédiées dans chaque direction des Finances publiques.

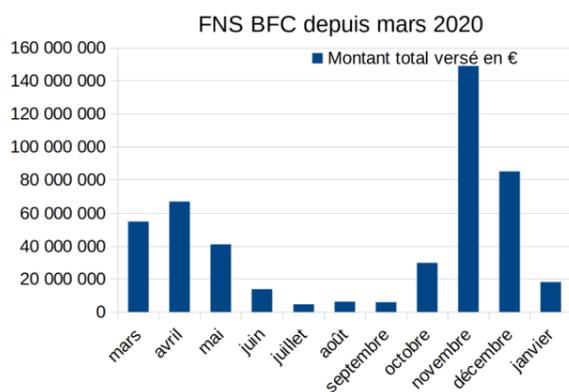
Pour prévenir la fraude, la DGFIP assure également les contrôles contemporains et a posteriori des aides accordées.

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, au 25 février 2021, plus de 467 millions d'euros ont été versés à 63 264 entreprises.

FONDS DE SOLIDARITÉ COVID-19



La gestion de ce dispositif a été confiée à la DGFIP.



2020 : PRIORITÉ À LA COHÉSION SOCIALE

2020 restera sans conteste une année inédite marquée par la crise sanitaire. Sur le plan de la cohésion sociale, la DRDJSCS s'est investie pour en limiter les effets auprès des publics fragiles sur deux domaines essentiels : la lutte contre la précarité alimentaire et l'accompagnement des jeunes au niveau éducatif et socioculturel à travers les « vacances apprenantes »

Le soutien à la distribution d'aide alimentaire a été prioritaire pour répondre à l'augmentation de la demande des publics fragilisés (+ 30% de bénéficiaires).



Aux côtés de ce secteur essentiellement bénévole, réactif et engagé, la DRDJSCS a coordonné la gestion de l'aide alimentaire, mise en œuvre par les DDCSPP, avec les collectivités locales et les associations.

Les moyens de l'État ont été multipliés par 10, soit 3 M€ (dont 870 000€ en chèques services).

Les vacances apprenantes ont permis aux jeunes de 3 à 17 ans de participer à des activités éducatives favorisant leurs aptitudes individuelles et collectives.

Elles ont été impulsées par la DRDJSCS et les DDCSPP en lien avec l'Éducation Nationale, les collectivités territoriales et les associations d'éducation populaire et de jeunesse.

Près de 6 500 places de séjours ont été mobilisées dont la moitié pour des jeunes issus des QPV



DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE : RENFORCER LE « BIEN PRODUIRE » AU SERVICE DU « BIEN MANGER »

Marie-Jeanne Potré-Muller
DRAAF*

Développer une agriculture et une alimentation durables : c'est l'objectif de 2 politiques incitatives étroitement liées - la politique Ecophyto et la politique de l'alimentation - déclinées régionalement par la DRAAF en lien avec les autres services de l'État et de nombreux partenaires.



Renforcer le « bien produire »



L'accompagnement technique et financier de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : en 2020, 1 930 agriculteurs accompagnés via les collectifs DEPHY-30 000 et Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE*) Ce sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Le développement de l'Agriculture Biologique : début 2020, 2 666 exploitations sont certifiées en AB, soit plus de 10% des exploitations de la région pour 7,6% de la SAU*,



Produisons autrement
Lycée agricole Vesoul

La mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques : 2 872 exploitants ont engagé 160 000 ha de MAEC entre 2015 et 2019*.

Formation des jeunes notamment : L'enseignement agricole est aussi pleinement engagé dans la politique agro-écologique, 13 des 17 exploitations agricoles d'EPLEFPA vont s'engager dans le HVE.

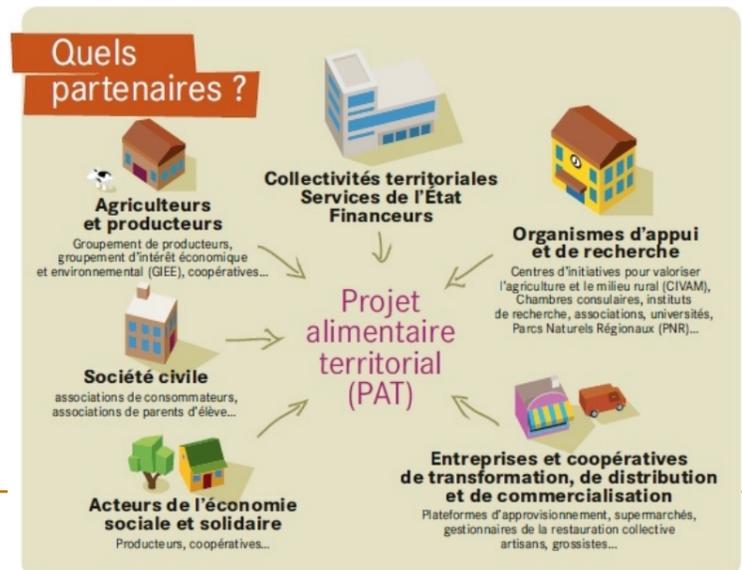
*chiffres BFC

Renforcer le « bien manger »

il s'agit de rendre accessibles à tous ces produits agricoles locaux et de qualité, en développant des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). 5 PAT ont été labellisés à fin 2020 : deux dans le Doubs, un dans le Jura, un dans la Nièvre et un en Saône et Loire.

Par ailleurs, quatre projets de PAT (dans le 21, 39, 71 et 58) ont bénéficié d'un accompagnement financier en 2020 (montant total de 186 767 euros).

Enfin, 15 territoires ont bénéficié d'une formation financée par le Réseau Rural afin de les aider à déployer des PAT.



* ARS : Agence régionale de santé

* ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

* DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

* DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

* DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

* DRDFE : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité

* DRDJSCS : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

* DRFiP : Direction régionale des finances publiques

* DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

* INSEE : Institut national des études et de la statistique économique

* SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

**ÉTATS GÉNÉRAUX
DU NUMÉRIQUE
POUR L'ÉDUCATION
2020**



Jean-François Chanet
Recteur de la
région académique
Bourgogne-
Franche-Comté



Nathalie Albert-Moretti
Rectrice de
l'académie de Dijon

d'apprentissage constituent aujourd'hui des enjeux majeurs de l'École.

C'est pourquoi tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnels d'encadrement, agents, etc.) les collectivités territoriales, les associations et les entreprises de la filière numérique partenaires de l'École ont été invités à contribuer pour débattre, formuler des propositions concrètes et ainsi dégager une vision partagée du numérique pour l'éducation.

Positionnés en Région académique Bourgogne-Franche-Comté au plus près des acteurs, 22 rencontres territoriales ont réuni 467 participants, tout ou partie à distance, et fait remonter 132 retours d'expériences. L'ensemble des contributions a permis de nourrir et d'enrichir le débat national des forces et spécificités de nos territoires.

La synthèse des travaux conduits en région académique constitue le socle d'un dialogue renouvelé avec les porteurs des politiques publiques, collectivités territoriales et administrations. La mise en cohérence des orientations locales trouve dorénavant et déjà concrétisation sous le pilotage d'un comité réunissant toutes les parties prenantes du territoire.

D'octobre à novembre 2020, les États généraux du numérique pour l'éducation (EGNE) ont fait suite au contexte si particulier du premier confinement, qui, en accélérant les usages numériques, aura mis en exergue leurs atouts, leurs limites et souligné la nécessité de les questionner.

Continuités pédagogique, éducative et administrative, nouvelles modalités de travail, à distance puis hybrides (présence et distance), désynchronisation des temps

**RECONNAISSANCE INTERNATIONALE POUR
LES TOURBIÈRES ET LACS JURASSIENS**

Les services de l'État ont accompagné le projet d'extension de la labellisation Ramsar du site du bassin du Drugeon. Cette reconnaissance intervient à l'occasion des Journées mondiales des zones humides et des 50 ans la convention internationale Ramsar, pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.



Situés entre Pontarlier et Saint-Claude, les tourbières et lacs de la Montagne jurassienne ont été désignés "zones humides d'importance internationale". Ce site fait partie de la liste des 2400 sites aujourd'hui reconnus dans le monde et des 50 sites à recevoir cette reconnaissance sur le territoire français.

Ce label fait suite à un programme de travaux de réhabilitation de plus de 60 tourbières, ce qui a permis le doublement de la surface initialement labellisée en 2003. Ce sont donc aujourd'hui plus de 12000 hectares que cette labellisation consacre au plan mondial pour sa biodiversité exceptionnelle et ses paysages remarquables, son importance dans la préservation de la ressource en eau, et sa place dans la stratégie d'adaptation au changement climatique, à travers la préservation des capacités importantes de stockage de carbone des tourbières.

C'est donc le travail partenarial de conservation de ces milieux fragiles et menacés qui est aujourd'hui valorisé. Cette reconnaissance invite à poursuivre cette belle dynamique engagée avec tous les acteurs du territoire pour une conservation et une utilisation rationnelle de ces milieux humides d'exception.

**PRIORITÉ AUX CONTRÔLES TERRAIN
POUR UNE MAÎTRISE ACCRUE
DES RISQUES INDUSTRIELS**

En 2020, l'inspection des installations classées en DREAL Bourgogne Franche-Comté a amorcé le renforcement de sa présence sur le terrain en augmentant ses contrôles dans les sites industriels susceptibles de présenter des risques pour l'environnement, ou des risques d'accident. 855 contrôles ont été réalisés en 2020 contre 768 en 2019.

Pendant la première période de confinement les contrôles ont ciblé les sites maintenant leur activité, dans une organisation parfois dégradée, pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de risques supplémentaires.



Contrôle d'installation classée

Par la suite, les contrôles ont porté sur les principaux enjeux auxquels les sites industriels sont confrontés : contrôle des sites Seveso dans une logique de prévention des risques à la source et de renforcement des contrôles suite à l'accident Lubrizol, contrôle lié à la maîtrise des rejets de substances polluantes dans l'environnement, vérification de l'application des exigences réglementaires sur le tri des déchets, contrôle de l'installation de parc éoliens en phase chantier etc.

Si une bonne partie des contrôles met en évidence des sites conscients des enjeux environnementaux et respectueux des exigences réglementaires, ces contrôles sont chaque année l'occasion de relever un certain nombre de non-conformités devant faire l'objet d'actions de la part des exploitants, premiers responsables de la maîtrise des risques associés à leur activité.

**EFFORT EXCEPTIONNEL POUR
LE MAINTIEN DES CHANTIERS ROUTIERS EN COURS
ET COMPENSER LES SURCÔÛTS DUS AU RESPECT
DES RÈGLES SANITAIRES SUR LES CHANTIERS**



Jean-Pierre
Lestoille
DREAL *

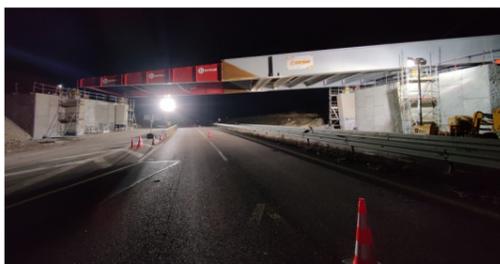
L'activité des chantiers dont l'État assure la maîtrise d'ouvrage a été peu perturbée pendant la crise sanitaire.

Si les chantiers ont dû être arrêtés mi-mars, l'activité a repris dès la fin du mois d'avril et tourne depuis normalement en Bourgogne-Franche-Comté. La DREAL a d'ailleurs atteint un niveau inédit de paiements en 2020 : plus de 130 M€ dont 60% environ pendant les deux périodes de confinement.

Le programme d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire se poursuit.

La première phase du programme s'est achevée dans les délais annoncés et la deuxième est désormais bien lancée. 2020 a été rythmée par la mise en service des deux axes de service de Montchanin et du Charolais, et par le lancement des chantiers de la Fiolle à Blanzay et de la Chapelle-du-Mont-de-France.

Dans le reste de la région, plusieurs projets sont en phase de chantier. En Haute-Saône, le chantier de contournement de Port-sur-Saône par la RN19 se poursuit, avec une mise en service mi-2021.



chantier RN19

Dans le Doubs, la section de la mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey a été officiellement mise en service le 9 novembre 2020.



A36 - Devecey



Échangeur de la Fiolle - Blanzay

Par ailleurs, des études sont en cours pour préparer la prochaine contractualisation CPER, avec plusieurs enquêtes publiques qui seront menées en 2021.



PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES



L'État et la Région mobilisent des moyens supplémentaires

Pour cela les engagements réciproques suivant ont été pris :

- Proposer aux jeunes des parcours supplémentaires de formation vers les filières, secteurs et métiers d'avenir, qui sont des viviers d'emploi ;
- Une priorisation sectorielle plus forte des formations financées dans le cadre des Pactes régionaux ;
- Revaloriser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ;
- L'innovation pédagogique en tirant toutes les potentialités de la digitalisation de la formation.

Le Pacte régional s'enrichit de nouvelles actions pour prendre en compte l'évolution des besoins des publics demandeurs /chercheurs d'emploi, tester des nouvelles approches et amplifier la logique d'expérimentations.

En 2021 178.7 millions d'euros mobilisés en BFC dont 29 162 000 € au titre du plan de relance

Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans, la récession économique soudaine engendrée par la covid-19 pénalise très durement les actifs et les jeunes, ceux qui ont décroché pendant le confinement et, par effets de chaîne, ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail.

Soutenir la relance nécessite une révision des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, pour les amplifier de nouvelles mesures.

Un 1er avenant au PRIC a été signé le 8 janvier à l'école de maroquinerie d'Avoudrey en présence de Mme la ministre du travail pour enrayer les risques de multi-exclusions en renforçant la formation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi.



PLAN 1 JEUNE 1 SOLUTION

Doté d'une enveloppe de 6,5 milliards d'euros, ce plan est ancré dans les territoires avec des mesures pour accompagner les jeunes de 16-25 à entrer dans la vie active et inciter les employeurs à embaucher.



Le lancement du plan régional a eu lieu le 17 novembre par un webinar lors duquel des initiatives régionales, des témoignages de jeunes et de chefs d'entreprises ont été présentés.

En Bourgogne Franche-Comté, ce sont **112 774 jeunes** qui arrivent sur le marché de l'emploi, ce qui représente autant de solutions à trouver en mobilisant les entreprises de la région.

Les services de l'État et les partenaires de proximité se sont mobilisés pour informer, promouvoir l'offre de services et les aides à dispositions des jeunes et des employeurs, notamment dans le cadre du service public de l'emploi.

L'État a investi **66 174 300 €**, abondés par un engagement complémentaire au titre du plan de relance pour 4 166 places supplémentaires afin de répondre aux besoins sectoriels et des jeunes pour **29 162 000 €**.

2 763 demandes d'aides "prime à l'embauche jeunes" déposées
2 126 primes à l'apprentissage versées
14 036 contrats d'apprentissage signés

L'action continue en 2021 notamment avec le renforcement des contrats aidés Parcours Emplois Compétences et Contrat Initiative Emploi. Tout est mis en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté pour que chaque jeune trouve sa solution.

En savoir plus : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE : DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les violences intrafamiliales et conjugales ont augmenté de 30 % dans la région en raison du contexte.

Laurence Guillet DRDFE*

L'hébergement a été renforcé de 30 places supplémentaires dédiées.

Un partenariat a également vu le jour avec les enseignes de la grande distribution pour une communication au plus près des usagers avec l'apposition de ces affiches à l'entrée des magasins et l'impression sur tickets de caisse des numéros d'urgence.

Des fonds spécifiques ont été alloués aux associations pour faire face aux adaptations liées au télétravail et pour renforcer les dispositifs d'accueil, d'écoute et d'orientation, groupes de paroles et soutien psychologique.

À titre d'exemple :

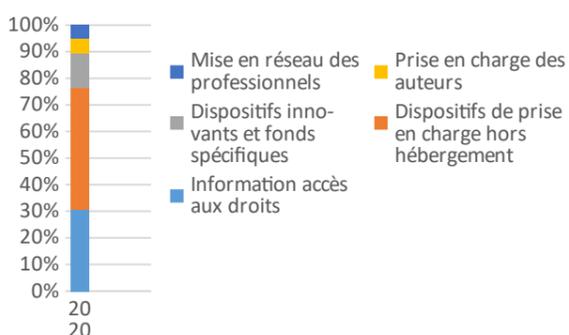
- Le projet « mémo de vie » en Saône-et-Loire : application sécurisée destinée aux victimes conservant les données de leur dossier (photos, vidéos, audios, certificats médicaux), constituant ainsi une pluralité d'indices pour les forces de l'ordre.

- Le projet « Passag'elles » dans le Jura : dispositif expérimental itinérant de permanences d'écoute, d'informations et d'accompagnement permettant d'apporter une réponse aux femmes isolées en milieu rural.

L'accueil des victimes a été maintenu en présentiel ou en distanciel selon les départements. En complément, cinq points d'accueil éphémères dans des centres commerciaux ont été installés grâce aux associations qui se sont mobilisées.

Un dispositif d'alerte a été élaboré avec l'ordre régional des pharmaciens par la mise à disposition d'affiches comportant les numéros nationaux et les coordonnées départementales des associations.

Budget prévention et lutte contre les violences



565 918 euros sur le bop 137



SOUTIEN DES ACTEURS DE LA CULTURE

Aymée Rogé DRAC*

Dans le contexte de la crise sanitaire qui a marqué 2020, la DRAC a œuvré tout au long de l'année pour accompagner et soutenir les acteurs culturels de la région Bourgogne Franche-Comté.

Elle a, dès les premiers jours du premier confinement, accéléré le versement par anticipation de l'ensemble des subventions prévues au titre de l'année pour soutenir les labels, les lieux, les équipes artistiques.

En plus des aides importantes qui ont été versées aux acteurs culturels dans le cadre des dispositifs transversaux (fonds de solidarité, activité partielle, prêts garantis par l'État), la DRAC a accompagné les secteurs spécifiques pour compenser les déficits dans le secteur de la création, développer le plan théâtre, permettre la réalisation des 70 projets de l'été culturel, mis en œuvre le fonds d'urgence auprès de 26 festivals et apporté des compensations pour l'activité partielle.

Ce sont ainsi 3M€ supplémentaires qui ont été mobilisés en BFC et qui s'ajoutent aux plus de 2M€ versés directement aux structures de la région par les opérateurs nationaux du ministère de la culture.

Dans un contexte dégradé, la DRAC a en outre maintenu ses missions au service de la culture et eu à cœur s'agissant des patrimoines de permettre et d'accompagner une reprise rapide des chantiers sur l'ensemble du territoire de la région.





**PROGRAMME NATIONAL
"PETITES VILLES DE DEMAIN"**

109 COMMUNES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ONT ÉTÉ RETENUES



Eric Pierrat
SGAR*

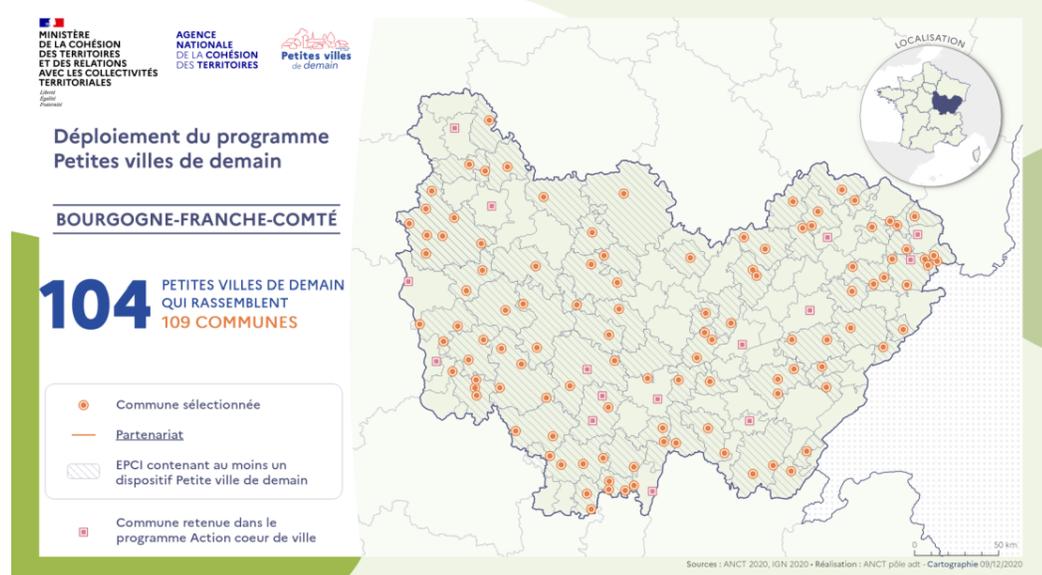
**Le Gouvernement met en œuvre un très ambitieux "Agenda rural"
Une de ses 181 mesures vise à renforcer les fonctions de centralités
de 1600 villes de moins de 20 000 habitants.**

C'est l'objectif du programme national "Petites villes de demain", qui fédère l'action des services de l'État et de ses partenaires, notamment la Caisse des Dépôts.

Les élus des communes et de leurs intercommunalités seront accompagnés, sur la période 2021-2026, pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de territoire : amélioration de l'habitat et du cadre de vie, développement de l'artisanat, du commerce

et des services, valorisation des qualités architecturales et patrimoniales, sans oublier l'implication des habitants dans les projets.

109 communes, ont été retenues en Bourgogne-Franche-Comté. Une première mesure sera immédiatement mise en place pour renforcer les capacités d'ingénierie de ces territoires, avec des subventions pour recruter des chefs de projet et pour lancer des études.



**TRANSFRONTALIERS
- LA LIGNE DES HORLOGERS-**

La ligne des horlogers est une ligne ferroviaire régionale reliant Besançon à La Chaux de Fonds, avec un fort potentiel constituant un itinéraire alternatif à la route pour les travailleurs transfrontaliers.



Inscrite au CPER 2015-2020 avec une enveloppe budgétaire initiale de 12,3 M€, c'est en définitive 55,3 M€ qui vont être investis pour rénover la ligne (État : 25,567 M€ ; Région : 25,567 M€ ; SNCF Réseau : 4,165 M€).

Des travaux d'urgence ont été engagés dès 2019 mais les principaux se dérouleront en 2021. Néanmoins, c'est bien en 2020 que le plan de financement les permettant a été bouclé, grâce à un effort substantiel réalisé par l'État et la Région.

le préfet vient d'inaugurer le lancement des travaux.

**LA COUVERTURE MOBILE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :
UNE DÉMARCHÉ RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DYNAMIQUE**

Dans le cadre de l'accord gouvernemental du 14 janvier 2018 dit **new deal**, et notamment du dispositif de couverture ciblée, les équipes départementales et régionale de téléphonie mobile ont pour objectif d'identifier les zones non ou mal couvertes et de prioriser les investissements en décidant de l'implantation des pylônes.

En Bourgogne-Franche-Comté le dispositif est opérationnel depuis fin 2018. Dès lors, les équipes se sont appliquées à mettre en œuvre le dispositif de couverture ciblée. À ce jour, 252 sites ont été identifiés et 67 ont été mis en service.

Les équipes ont pour cela besoin de connaître plus précisément les zones qui ne disposent d'aucune couverture ou de couverture partielle (zone grise) par

les opérateurs à l'aide d'outils qui permettront d'objectiver les choix d'implantation de pylônes.

L'enjeu est donc de pouvoir implanter les infrastructures mobiles dans des zones que les équipes jugent prioritaires, en fonction des spécificités des territoires.. L'objectivation des zones prioritaires (zones non ou mal couvertes) devient donc un enjeu de cohérence territoriale en matière de couverture mobile.

L'équipe régionale de téléphonie mobile a décidé d'accompagner les équipes départementales de téléphonie mobile dans l'identification des zones en carence de téléphonie mobile et donc lancé le 7 octobre 2020 la démarche régionale d'amélioration de la couverture mobile.

**Le 7 octobre 2020,
Fabien Sudry et Marie-Guite Dufay
ont lancé la démarche régionale
d'amélioration de la couverture mobile.**

Il s'agit de l'organisation d'une campagne de mesures ambitieuse afin d'accélérer la résorption des zones blanches et améliorer la couverture du réseau téléphonique mobile.

La démarche se compose de deux dispositifs distincts :

Le premier consiste à mener des campagnes de mesure en lien avec les EPCI.

Il s'agit d'effectuer des mesures similaires et en tout lieu à l'aide de sacs composés de smartphones prérégistrés (2G/3G/4G voire 5G), placés dans un véhicule. Ces mesures sont conformes aux protocoles de l'ARCEP et seront intégrés dans la carte nationale de couverture (www.monreseau mobile.fr). Des kits sont mis à disposition des EPCI volontaires pour participer au dispositif.

Le second est une application de crowdsourcing grand public baptisée "TADUREZO".

Une application participative va permettre à chacun de mesurer la qualité de la couverture mobile à l'aide de son smartphone. Chaque test réalisé enrichira un outil de cartographie en ligne. L'objectif est de mesurer la qualité réelle du service mobile délivré (en voix, sms), et donc la réalité de l'expérience vécue par les utilisateurs des réseaux des quatre opérateurs nationaux (Bouygues, Free, Orange et SFR).



Testez
votre connexion
mobile
en Bourgogne-
Franche-Comté



Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs - Rang, le 7 octobre 2020



TOURISME, ÉCONOMIE, SYLVICULTURE ENJEUX MAJEURS DU MASSIF DU JURA

Hélène de Kergariou
Commissariat
Massif Jura

Dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional État/Région 2015-2020, le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Jura a accompagné de nombreux porteurs de projets, sur des thématiques très diversifiées, liées notamment à l'environnement et la biodiversité, à l'attractivité du territoire, aux mobilités, au tourisme, aux filières, au développement économique, à l'agriculture.

Voici quelques actions phares, menées durant l'année 2020 :

STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU MASSIF DU JURA AVEC LE VÉLO JURASSIC TOUR

50 boucles thématiques, représentant 1 500 kilomètres de parcours ont été mises en place, et permettent désormais de relier les 150 principaux points d'intérêts de la filière "Lacs, Cascades et Rivières".

L'investissement estimé à 1,75 millions d'euros a été porté par le PNR du Haut Jura, le Pays Lédonien et financé par les fonds européens (Leader), les Régions BFC et AuRA, les EPCI, le Département du Doubs et l'Etat. Ce projet est un excellent exemple de réflexion collective, partagée et inter-territoires.

Coût éligible : 204 240 € FNADT Massif : 94 268 €



AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le numérique au service du développement culturel du Massif du Jura- Le compagnon numérique du Château de Joux- (Doubs)

La révolution numérique ne cesse d'enrichir la transmission culturelle dans les musées. Le château de Joux est un élément phare du Haut Doubs. Afin de faire rayonner ce site et répondre aux attentes des visiteurs, la création d'un compagnon numérique s'est imposée.

Ce dernier permettra à chacun de s'immerger dans l'histoire du site, de remonter le temps et vivre certains moments forts du château. Le Commissariat du Massif du Jura soutient cet usage du numérique à des fins culturelles et touristiques.

Coût éligible : 158 220 € (dessins+numérique) FNADT Massif : 40 764 €



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Étude de faisabilité d'un projet de détection et de neutralisation précoce du scolyte sur la forêt d'altitude.



La forêt est un élément majeur du Massif du Jura (plus de 43% de surface boisée).

Atout touristique, ressource économique (AOC bois du Jura), allié contre le réchauffement climatique, cette ressource est menacée par le changement climatique, qui provoque la propagation du scolyte, des zones de plaine vers les zones d'altitude. Le Commissariat du Massif du Jura soutient financièrement l'étude portée par le PNR du Haut Jura, dans l'objectif d'élaborer un protocole d'intervention avec l'ensemble des acteurs concernés

Coût : 25 500 € FNADT Massif : 20 400 €



Bertrand Kauffmann
INSEE*

EXPOSITION AU RISQUE D'INONDATION ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La DREAL et l'Insee ont réalisé un partenariat en vue d'étudier l'impact des risques d'inondation sur la population et l'activité économique en Bourgogne-Franche-Comté. L'analyse a porté sur les zones inondables et les Territoires à Risques Importants (TRI) définis par les services de la DREAL. Les conclusions montrent que le risque sur l'appareil productif est deux fois plus élevé que celui sur la population.

En cas de crue, 8 % de la population régionale et 16 % de l'emploi salarié seraient directement menacés. Les personnes âgées ou vivant sous le seuil de pauvreté, en proportion plus nombreuses au sein des zones à risques, requièrent la plus grande vigilance, tout comme les 20 500 écoliers exposés au risque d'inondation dans leur école.

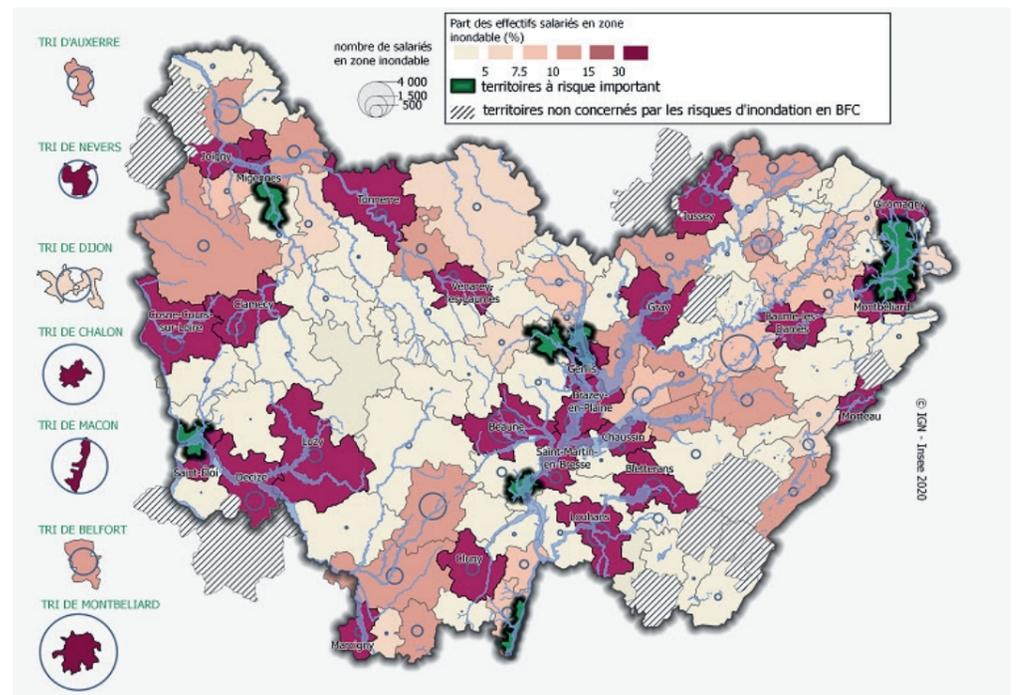
Par ailleurs, l'appareil productif largement implanté près des cours d'eau rassemble environ 90 000 emplois.

Au sein de la région, le degré d'exposition et la nature du risque diffèrent selon les territoires. Sept grandes villes font l'objet d'un suivi spécifique (TRI).

Elles concentrent une part importante de la population et de l'appareil productif potentiellement menacés. Mais le risque existe aussi en dehors de ces grands pôles, dans d'autres villes comme Besançon ou Sens, où le nombre de personnes et d'emplois exposés, même s'il est moindre, reste élevé.

Dans certains pôles d'emploi locaux comme Joigny ou Gray, les emplois et l'appareil productif tournés vers l'industrie sont plus particulièrement menacés.

216 000 personnes résident dans une zone exposée au risque d'inondation en Bourgogne-Franche-Comté.



	Population en ZI	Part de la population	Part de personnes très vulnérables* parmi la population résidant en zone inondable	nombre d'écoliers scolarisés en zone inondable	Nombre de collégiens et lycéens scolarisés en zone inondable	effectifs salariés employés en zone inondable	Part des effectifs salariés totaux	Richesse déagée par les établissements implantés en zone inondable M€	Part de la richesse déagée totale
Côte d'Or	46 100	8,8	2,2	4 700	2 000	9 100	7,3	602	7,6
Doubs	40 500	7,5	3,3	4 700	5 200	26 400	22,6	1 957	25,8
Jura	13 900	5,3	2,9	1 200	800	2 800	5,4	150	4,6
Nièvre	24 100	11,7	4,8	1 800	1 500	8 600	24,0	426	21,7
Haute-Saône	11 800	5,0	4,3	2 000	1 600	4 900	12,4	246	10,7
Saône-et-Loire	46 800	8,5	5,3	4 200	5 600	28 100	24,6	1 667	24,3
Yonne	21 300	6,3	3,1	1 000	0	7 500	11,9	452	12,1
Territoire de Belfort	12 000	8,7	3,3	900	1 400	3 100	10,7	165	9,1
Bourgogne-Franche-Comté	216 300	7,7	3,7	20 500	18 100	90 600	15,7	5 664	16,0

(*) personnes présentant un âge qui l'expose davantage au risque, moins de 12 ans ou 75 ans et plus, et vivant sous le seuil de pauvreté

Source : Insee, Fideli, fichiers de la DEPP, Sirene géolocalisé, Fichier Économique Enrichi, 2017

Directeur de la publication

Fabien Sudry

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Réalisation

Secrétariat général pour les affaires régionales

Crédits photos

DRAAF, DRAC, DIRECCTE-DREETS, DREAL,

DRDJSCS, ARS, Rectorat, DRFiP, SGAR

Contact

sgar-courrier@bfc.gouv.fr



4 milliards pour la Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du plan de relance

ÉCOLOGIE



Déplacement du préfet du Territoire de Belfort à l'UTBM et l'USR FC LAB (90), le 3 février 2021.

France relance a accompagné la Bourgogne-Franche-Comté dans le verdissement de leur véhicule automobile avec près de 8 300 primes à la conversion et bonus écologique accordés depuis juillet 2020.

En 2020, ce sont près de 6 000 particuliers qui se sont saisis de MaPrimeRénov' pour réaliser 82 millions d'euros de travaux pour réduire l'empreinte carbone de leur logement dont 29 millions d'euros d'aides de l'État.

95 millions d'euros sont mobilisés pour la rénovation de 267 bâtiments de l'État, pour un meilleur confort des agents et des usagers.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Université de Bourgogne, université de Besançon, AgroSup, projet d'écocampus à Belfort...

28 PROJETS
55 MILLIONS de soutien financier



GENDARMERIE DE DOLE (39)

Réhabilitation énergétique des bâtiments.

SERVICES DE L'ÉTAT À NEVERS (58)

Regroupement de services administratifs au sein d'un même bâtiment, le pavillon Bricheteau à Nevers.



SOUS-PRÉFECTURE DE LURE (70)

Création de bureaux permettant d'accueillir les conseillers de la Mission locale (MILO), les personnels de l'ONF et de créer un espace « France Services ».

France Relance, c'est également l'investissement dans les infrastructures d'eau et d'assainissement des communes -17 millions d'euros via les agences de l'eau- et dans les infrastructures fluviales -38 millions d'euros via Voies navigables de France-.

COMPÉTITIVITÉ



12 MILLIONS de subvention de l'Etat pour l'entreprise INOVYN

Visite d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, sur le site de Tavaux le 17/12/2020.

Soutien de l'industrie de Bourgogne-Franche-Comté : 110 entreprises de la région ont bénéficié dès 2020 de 80 millions d'euros pour réaliser 400 millions d'euros d'investissement.

France Relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 355 millions d'euros pour près de 25 600 entreprises de la région.

Accompagnement des entreprises à l'export : 64 entreprises de la région ont bénéficié des "chèques export" et de "chèques VIE" pour les encourager malgré le contexte sanitaire à continuer à prospecter à l'international.

France Relance c'est aussi le souci de maintenir un réseau de services culturels, de préserver notre patrimoine, avec dès 2020, un soutien à hauteur de 18 millions d'euros pour les projets de 8 monuments historiques et de 5 équipements culturels structurants pour le territoire.



COHÉSION

France Relance c'est donner des perspectives aux jeunes de la région avec le plan "1 jeune, 1 solution" :

EN 2020



15 000 d'entre eux ont déjà bénéficié du plan jeunes

- 7 620 primes à l'embauche financées ;
- 6 200 contrats d'apprentissage aidés ;
- 760 jeunes sont entrés en Contrats Initiative Emploi et Parcours Emploi Compétences.

France Relance, c'est l'État aux côtés des communes de la région dans leurs projets d'investissement local :

200 communes ont bénéficié de 40,5 millions d'euros de dotation à l'investissement local pour réaliser 127 millions d'euros d'investissements publics.



Afin d'accompagner la digitalisation des commerces de proximité, des missions d'ingénierie locale sont financées entre 50 % et 100 %.



Une subvention peut être accordée aux collectivités souhaitant développer les solutions de commerce numérique (drives, click&collect, consignes numériques...)

20 000 €



Pour les collectivités bénéficiaires des dispositifs « petites villes de demain » et « action cœur de ville », des managers de commerce sont cofinancés, afin d'animer l'activité commerciale locale. Cinq contrats ont déjà été signés à ce titre en BFC.

20 000 €

Par an durant deux ans



La liste des projets et plus d'informations, chaque mois, sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/>

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfecture de la Côte-d'Or



Fabien Sudry

53 rue de la Préfecture
21041 Dijon cedex
sgar-courrier@bfc.gouv.fr
03 80 44 67 00



Eric Pierrat
secrétaire général
pour les affaires régionales

**Direction régionale aux droits
des femmes et à l'égalité**



Laurence Guillet

53 rue de la préfecture
21041 Dijon Cedex
drdfe@bfc.gouv.fr

Commissariat du massif du Jura



Hélène
de Kergariou

Cité Administrative
5, rue du Général Sarrail
25000 Besançon
massifdujura@cget.gouv.fr
03 81 61 89 89

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

**Direction régionale de l'environnement, de l'alimentation
et du logement Bourgogne-Franche-Comté**
- DREAL -



Jean-Pierre
Lestoille

Technopole microtechnique
et scientifique
17 E rue Alain-Savary
BP 1269
25005 Besançon Cedex
03 81 21 67 00

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

**Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie**
- ADEME -



Blandine Aubert

15 boulevard de Brosses
21000 Dijon
ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr
03 81 25 50 00

<https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/>

**Agence régionale de santé
Bourgogne-Franche-Comté**
- ARS -



Pierre Pribile

Le Diapason
2 place des Savoirs
CS 73535
21035 Dijon cedex
0 808 80 71 07

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr>

**Direction régionale des affaires culturelles
Bourgogne-Franche-Comté**
- DRAC -



Aymée Rogé

Hôtel Chartraire de Montigny
39 rue de la Vannerie
21000 Dijon
03 80 68 50 50

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>

**Direction régionale des finances publiques
Bourgogne-Franche-Comté**
- DRFIP -



Jean-Paul
Catanese

1 bis place de la Banque
21042 Dijon Cedex
03 80 59 26 00

<https://www.economie.gouv.fr/>
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

**Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt**
- DRAAF -



Marie-Jeanne
Potré-Muller

4 bis rue Hoche
BP 87865
21078 Dijon Cedex
03 80 39 30 00

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

**Région académique
Bourgogne-Franche-Comté**



Jean-François Chanet
Recteur de la

région académique
Bourgogne-Franche-
Comté



Nathalie Albert-Moretti
Rectrice de

Rectorat de Besançon
10 rue de la Convention, 45 avenue Carnot
25030 Besançon cedex

03 81 65 47 00
<https://www.ac-besancon.fr/>

Rectorat de Dijon
2 G Rue du Général Delaborde
21000 Dijon

03 80 44 84 00
<http://www.ac-dijon.fr/>

**Direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
Bourgogne-Franche-Comté**
- DIRECCTE -



Jean Ribeil

Cité administrative
5 place Jean-Cornet
25041 Besançon Cedex

03 63 01 70 00

<http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/>

**Direction régionale de l'institut national de
la statistique et des études économiques
Bourgogne-Franche-Comté**
- INSEE -



Bertrand
Kauffmann

8 rue Louis-Garnier
CS 11997
25020 Besançon Cedex

03 81 41 61 61

<http://www.insee.fr/>